



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Promulgation du règlement numéro 384

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Michel Barrière, directeur général, secrétaire trésorier de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, que :

*Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a adopté le 11 janvier 2021 le règlement **no 384** relatif à l'imposition des taxes et tarifs 2021.*

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau municipal au 150, rue Saint-Joseph à Saint-Michel-du-Squatec du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

DONNÉ À Saint-Michel-du-Squatec

Ce 13^e jour de janvier de l'an deux mille vingt et un

Michel Barrière, directeur général, secrétaire-trésorier